

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# BNP Paribas Cardif porte ses investissements à impact positif à 11,5 milliards d'euros d'ici fin 2024

- **BNP Paribas Cardif investira 5 milliards d'euros supplémentaires dans des activités à impact positif en matière environnementale et sociale, portant son engagement total à 11,5 milliards d'euros à fin 2024**
- **L'assureur accélère le déploiement de sa politique d'investissement responsable sur l'ensemble des actifs gérés**

Dès la fin de l'année 2019, en France, sur 6,5 milliards d'euros d'investissement à impact positif, BNP Paribas Cardif comptait 3,7 milliards d'euros d'investissements verts, dépassant l'objectif de 3,5 milliards qu'il s'était fixé à horizon 2020. Aujourd'hui, en tant qu'investisseur de long terme, BNP Paribas Cardif renforce sa politique d'investissements responsables et ses engagements en faveur de la transition énergétique.

BNP Paribas Cardif, qui gère notamment l'épargne collectée auprès des clients des réseaux bancaires de BNP Paribas et des conseillers patrimoniaux indépendants, souhaite déployer largement son approche alliant gestion performante et impact positif sur la société et l'environnement.



« En accélérant ses investissements à impact positif et en poursuivant sa politique d'investissements responsables, BNP Paribas Cardif donne aux clients du Groupe la possibilité de contribuer par leur épargne à un avenir plus écologique et plus inclusif », déclare Renaud Dumora, Membre du Comité Exécutif de BNP Paribas et Directeur Général de BNP Paribas Cardif.

## Investissements à impact positif : 5 milliards d'euros supplémentaires à fin 2024

BNP Paribas Cardif prend l'engagement d'augmenter ses investissements à impact positif d'un milliard d'euros par an d'ici fin 2024, au travers :

- Des **obligations vertes** finançant des projets poursuivant des objectifs environnementaux : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, préservation des ressources naturelles, préservation de la biodiversité et enfin prévention et maîtrise de la pollution ;
- Des **obligations à vocation sociétale**, ou **SDG Bonds**<sup>1</sup>, finançant des projets contribuant aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies ;



**BNP PARIBAS  
CARDIF**

L'assureur  
d'un monde  
qui change

- Des **fonds à thématiques environnementales** : transition énergétique, efficacité énergétique, alimentation et agriculture durable, gestion des déchets... ;
- Des **fonds à thématiques sociales** : bien-être au travail, création d'emplois, inclusion... ;
- Des **fonds à thématiques sociétales** : éducation, solutions de mobilité durable, satisfaction client, économie sociale et solidaire... ;
- Des **actifs immobiliers** dont la performance environnementale est certifiée ou labélisée, et/ou qui disposent d'une dimension sociale ou sociétale.

En France, au sein du fonds général de BNP Paribas Cardif, l'encours de ces investissements représente **6,5 milliards d'euros à fin 2019**, soit +31 % par rapport à l'année précédente<sup>2</sup>.

Avec le nouvel objectif qu'il s'est fixé, l'assureur atteindra **11,5 milliards d'euros d'investissements à impact positif d'ici fin 2024**, soit une augmentation de près de **77 % en cinq ans**.

## Une politique d'investissement responsable

En France, BNP Paribas Cardif gère l'épargne de ses assurés par l'intermédiaire d'un fonds général dont l'encours s'élevait à fin 2019 à 123 milliards d'euros. Tous les actifs y étant détenus en direct font l'objet d'un **filtre environnemental, social et de gouvernance (ESG)**.

Par ailleurs, BNP Paribas Cardif propose à ses assurés des unités de compte représentant environ 40 milliards d'euros en France. A fin 2019, BNP Paribas Cardif détenait **6,7 milliards d'euros investis en unités de compte considérées comme des « Investissements Socialement Responsables »**, dont 4,3 milliards d'euros de supports labellisés<sup>3</sup>.

## Charbon : un calendrier de sortie définitive

Depuis 2018, BNP Paribas Cardif **ne finance plus** aucune entreprise productrice d'électricité **dont plus de 30 % de sa production est issue du charbon**, ni les entreprises minières dont plus de 10 % du chiffre d'affaires provient du charbon thermique.

Aligné sur l'accélération du calendrier de sortie annoncé par le groupe BNP Paribas, BNP Paribas Cardif achèvera sa **sortie complète de toute entreprise d'extraction/exploration ou de production d'électricité ayant un lien avec le charbon thermique, au plus tard en 2030 sur la zone OCDE et en 2040 pour le reste du monde**.



*« La crise sanitaire du Covid-19 doit constituer un tournant dans la prise en compte des enjeux climatiques au niveau mondial. La santé est une préoccupation majeure, au même titre que la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et le respect des droits humains. Ces enjeux sont interdépendants ; ils ne sauraient être abordés les uns sans les autres », déclare Olivier Héreil, Directeur général adjoint, Gestion d'actifs de BNP Paribas Cardif.*



**BNP PARIBAS  
CARDIF**

**L'assureur  
d'un monde  
qui change**

\*\*\*

## PRECISIONS

- **Investissement responsable** est un terme général qui englobe les investissements intégrant des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance), l'investissement socialement responsable (ISR) et l'investissement à impact.
- **L'investissement socialement responsable (ISR)** applique des biais ESG plus marqués comme par exemple des approches thématiques ou des exclusions. Certains fonds ISR sont labellisés.
- **L'investissement à impact** répond à une définition plus restrictive, puisqu'il faut être en mesure de démontrer que le projet soutenu est déterminé par la volonté d'avoir un impact social et/ou environnemental et de le mesurer.

\*\*\*

Retrouvez la **stratégie RSE de BNP Paribas Cardif** et les éléments relatifs au **reporting de l'article 173 (Loi sur la Transition Énergétique et Croissance Verte)** sur [bnpparibascardif.com](https://bnpparibascardif.com)

### A propos de BNP Paribas Cardif

Leader mondial des partenariats en bancassurance et en assurance emprunteur<sup>4</sup>, BNP Paribas Cardif joue un rôle clé dans la vie quotidienne de ses clients assurés en leur proposant des produits et services qui leur permettent de réaliser leurs projets, tout en se prémunissant contre les aléas de la vie. Acteur engagé, BNP Paribas Cardif souhaite avoir un impact positif sur la société et rendre l'assurance plus accessible. Dans un monde profondément modifié par l'émergence de nouveaux usages et modes de vie, l'entreprise, filiale de BNP Paribas, s'appuie sur un business model unique fondé sur le partenariat. Elle co-crée ses offres avec près de 500 partenaires distributeurs dans des secteurs variés (banques et institutions financières, acteurs de l'automobile, de la grande distribution, des télécommunications, fournisseurs d'énergie...) ainsi qu'avec des Conseillers en Gestion de Patrimoine et courtiers qui en assurent la commercialisation auprès de leurs clients. Présent dans 33 pays avec des positions fortes dans trois zones (Europe, Asie et Amérique latine), BNP Paribas Cardif est devenu un spécialiste mondial de l'assurance des personnes et un acteur majeur du financement de l'économie. Près de 8 000 collaborateurs dans le monde participent à la réalisation d'un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 29,8 Md€ en 2019.

Retrouvez les actualités de BNP Paribas Cardif sur [@bnpp\\_cardif](https://twitter.com/bnpp_cardif)

### Contacts presse

Valérie Oberlin – 07 60 13 49 12 – [valerie.oberlin@bnpparibas.com](mailto:valerie.oberlin@bnpparibas.com)

Laure Berkovits – 06 99 31 36 92 – [laure.berkovits@bnpparibas.com](mailto:laure.berkovits@bnpparibas.com)

Marion Saraf – 06 80 93 40 40 – [marion.saraf@bnpparibas.com](mailto:marion.saraf@bnpparibas.com)

Sophie Le Blévec – 06 65 88 38 39 – [sophie.s.leblevec@bnpparibas.com](mailto:sophie.s.leblevec@bnpparibas.com)

<sup>1</sup> Obligation liée à des indicateurs contribuant aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

<sup>2</sup> BNP Paribas Cardif a modifié le périmètre des investissements à impact positif de 2019 par rapport à celui de 2018. Il ne prend plus en compte les fonds qui intègrent uniquement des critères ESG sans impact positif clairement identifié.

<sup>3</sup> Des organismes indépendants, gérés dans plusieurs pays européens, attribuent ces labels et révisent régulièrement leur attribution.

<sup>4</sup> Source : Finaccord